



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 décembre 2023 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 23, avenue du Soleil, et désigné sous le numéro de lot 4 744 414.

La dérogation vise à régulariser la superficie d'une remise à 13,69 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie maximale de 13,38 mètres carrés. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 18.5.2.2 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24^e jour de novembre 2023.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA